Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Beau fils étudiant

Par xavier11

Bonjour,

je suis pacsé. Ma conjointe a 1 enfant de 20 ans, étudiant. Ses parents respectifs lui versent une rente acté par convention parentale. Cet enfant souhaite être rattaché au foyer fiscal de la maman. Celle-ci doit-elle déclarer la rente versée par le papa à cet enfant majeur dans le cadre de sa vie étudiante s'il est rattaché au foyer fiscal de sa maman?

En vous remerciant

Par Isadore

Bonjour,

Les revenus de l'enfant rattaché au foyer fiscal d'un de ses parents, y compris les rentes ou pensions alimentaires qu'il touche, doivent bien sûr être déclarés.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il y a plusieurs sites qui renseignent sur ce sujet.
[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/mon-enfant-est-majeur-comment-le-declarer[/url]